

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité:

QUE le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2018 est maintenant terminé et déposé à mon bureau, et ce, conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 28 février 2018.

Chantal Vignet
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Vignet, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Port-Daniel-Gascons certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-avant mentionnée conformément à la Loi, le 28 février 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28^{ième} jour de février 2018.

Chantal Vignet
Directrice générale/secrétaire-trésorière